

AUROPÀ

Nutizie di l'

Luddu 2025



BUDGET EUROPÉEN 2028-2034

Décryptage de la proposition de la Commission européenne

La Commission européenne a présenté le 16 juillet dernier sa proposition de cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2028-2034 qui, comme annoncé, reconfigure complètement sur ces 7 années l'architecture du budget de l'UE et des programmes.

Ainsi, la Commission propose que le prochain CFP soit doté d'une enveloppe de 1.980 milliards d'€ (prix courant) dont 35 % devront être consacrés au climat et à l'environnement.

D'après la proposition de la Commission européenne, le CFP serait structuré en 4 piliers :

1. **Le Fonds européen pour la prospérité et la sécurité économique, territoriale, sociale, rurale et maritime** (1.000 milliards d'€) qui comprend dans un programme unique géré par les États membres les plans de partenariat nationaux et régionaux, le programme Interreg et la Facilité de l'UE ;
2. **Un volet dédié à la Compétitivité, la prospérité et la sécurité** (589 milliards d'€) qui se composerait du nouveau fonds pour la compétitivité (409 milliards d'€) et de programmes sectoriels tels qu'Horizon Europe (175 milliards d'€) pour la recherche et l'innovation, Erasmus + pour la mobilité, le Mécanisme d'interconnexion de l'UE recentré sur les volets Transport et Énergie, le nouveau programme Agora Europe, qui fusionne les programmes Europe Créative et « Citoyenneté, Égalité, Droits et Valeurs » ainsi que le nouveau mécanisme de protection civile de l'UE et de réaction aux situations d'urgence sanitaire ;

SOMMAIRE

À LA UNE	1-8
AGENDA	8
APPELS À PROPOSITIONS	9-11
CONSULTATIONS PUBLIQUES	12-13
BIBLIOTHÈQUE	14-15

Antenne de la Collectivité de Corse
 à Bruxelles
 36, rue Breydel
 B-1040 Bruxelles
<https://www.europa.corsica/antenne-bruxelles/>
antennebruxelles@isula.corsica

3. **Un volet dédié à l'action extérieure de l'UE** : Global Europe (215 milliards d'€) qui sera structuré autour de 6 piliers : 5 piliers à vocation régionale (Pays de l'élargissement et du voisinage oriental/Moyen-Orient/Afrique du Nord et Golfe/Afrique subsaharienne/Asie et Pacifique/Amériques et Caraïbes) et 1 à portée mondiale pour le financement d'initiatives via des organisations internationales comme les Nations unies et des thématiques telles que la lutte contre le terrorisme, la santé mondiale, la cybersécurité, la désinformation, la manipulation et l'ingérence étrangère et la gouvernance internationale du climat et des océans ;
4. **L'administration publique de l'UE** (117,9 milliards d'€).

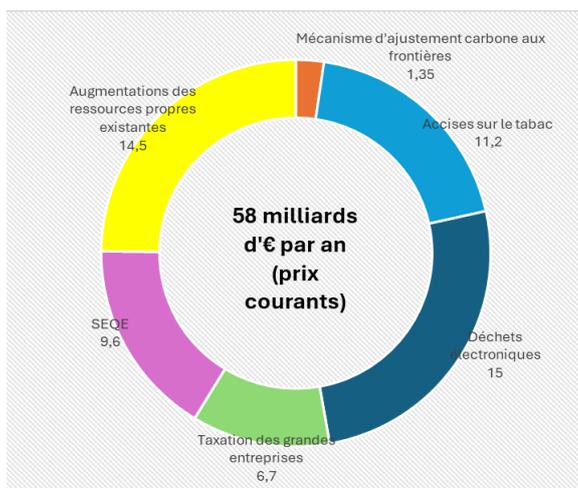
Le CFP 2028-2034 introduit également un nouveau mécanisme extraordinaire d'emprunt des États membres, adossé au budget de l'UE pour faire face aux conséquences des crises, difficultés ou menaces imprévues les impactant.

Cette proposition initie un cycle de négociations interinstitutionnelles entre la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil. L'adoption du règlement CFP requiert l'unanimité, après approbation du Parlement européen, comme certains éléments du volet consacré aux recettes qui nécessitent de surcroît l'accord des 27 États membres, selon leurs propres règles constitutionnelles.

Les premiers échanges entre les États membres au Conseil se sont tenus immédiatement après la présentation de la proposition de la Commission. À ce stade des discussions, prévues pour durer jusqu'en 2027, les États membres se sont montrés divisés. Les points de désaccords entre la Commission européenne et les États membres concernent tant le montant total du CFP, que le recours à la dette par la création de nouveaux instruments, l'adoption de nouvelles ressources propres, ou le recours à la conditionnalité dans les plans de partenariats nationaux et régionaux.

Plus d'informations : [ici](#)

RESSOURCES PROPRES



Le prochain CFP sera marqué par le remboursement de l'emprunt NextGenerationEU qui représentera à partir de 2028, 24 milliards d'€ par an (en prix courants), soit 20% du budget annuel actuel.. Pour répondre à cette exigence, la Commission européenne a publié une nouvelle [proposition](#) pour augmenter certaines des ressources propres existantes et proposer la création de 5 nouvelles recettes. Il existe actuellement 4 ressources propres traditionnelles basées sur les droits de douane et les ressources fondées sur la TVA, les déchets d'emballages plastiques non recyclés et le revenu national brut.

Alors que les États membres ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur la proposition de nouvelles ressources propres présentée par la Commission en 2021, la Commission européenne a décidé de repartir de zéro dans sa nouvelle

proposition, qu'elle ambitionne de mettre en œuvre dès le 1^{er} janvier 2028.

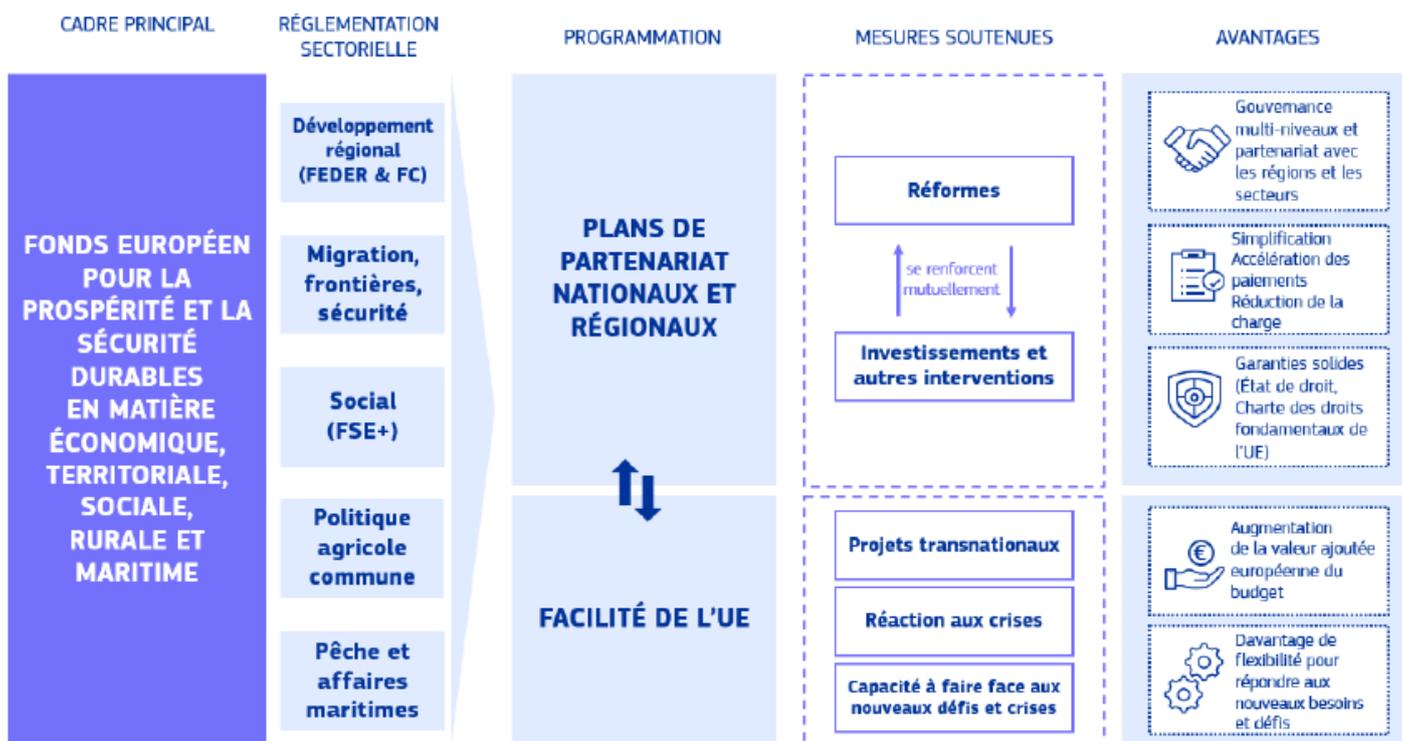
Les 5 nouvelles ressources propres proposées se baseraient sur :

- Les revenus générés par le système d'échange de quotas d'émission (SEQE 1) : 9,6 milliards d'€ par an en moyenne ;
- Le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux frontières : 1,35 milliard d'€ par an ;
- Les déchets électriques et électroniques non collectés : 15 milliards d'€ par an ;
- Les accises sur le tabac : 11,2 milliards d'€ par an ;
- Une contribution forfaitaire annuelle par les grandes entreprises (chiffre d'affaires annuel net supérieur à 100 millions d'€) opérant et vendant dans l'UE : 6,7 milliards d'€ par an.

Ces nouvelles ressources propres et la hausse de ressources propres traditionnelles (taxe sur les déchets d'emballages plastiques non recyclés et droits de douane) estimée à 14,5 milliards supplémentaires devraient représenter un gain de plus de 58 milliards d'€ par an.

Plus d'informations : [ici](#)

LE FONDS EUROPÉEN POUR LA PROSPÉRITÉ ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE, TERRITORIALE, SOCIALE, RURALE ET MARITIME



Le **Fonds européen pour la prospérité et la sécurité économique, territoriale, sociale, rurale et maritime**, tel que proposé par la Commission européenne, regroupe en son sein plusieurs politiques et programmes de financement de l'UE dont la politique de cohésion (FEDER, FSE+, Fonds de cohésion), la Politique agricole commune (Feaga et Feader), la politique commune de la pêche (PCP) ainsi que la politique de migration, de frontières et de sécurité.

Ce fonds vise à répondre à 5 grands objectifs spécifiques :

- Une prospérité durable dans toutes les régions ;
- Le renforcement des capacités de défense et de sécurité de l'UE ;
- La cohésion sociale en soutenant les personnes et en renforçant les sociétés et le modèle social de l'UE ;
- La qualité de vie ;
- La démocratie, l'État de droit et les valeurs de l'UE.

Il est divisé en 3 volets :

- les 27 **plans de partenariat nationaux et régionaux** (865 milliards d'€) ;
- le programme **Interreg** (10, 2 milliards d'€) ;
- et la **Facilité de l'UE** (72 milliards d'€).

Les 27 plans de partenariats nationaux et régionaux (PPNR) devront financer à hauteur de 43% le climat et l'environnement et de 14 % les réformes et les investissements visant à améliorer les compétences, à lutter contre la pauvreté, à promouvoir l'inclusion sociale et à favoriser les zones rurales. La Commission européenne a également proposé que des montants soient spécifiquement réservés pour le soutien aux revenus des agriculteurs (+/- 300 milliards d'€), aux régions les moins développées (218 milliards d'€), et au secteur de la pêche (2 milliards d'€).

À ce stade et selon les projections de la Commission européenne, la France disposerait d'une enveloppe de 90,1 milliards d'€ pour la période 2028-2034.

Ces PPNR seront élaborés au niveau des États membres et pourront contenir des chapitres sectoriels, régionaux ou territoriaux définissant la répartition des fonds et les objectifs prioritaires poursuivis.

Chaque État devra préparer et mettre en œuvre son PPNR en partenariat avec les autorités locales et régionales dans une approche multiniveaux de la gouvernance. La désignation des autorités de gestion en charge de l'exécution des chapitres sectoriels, territoriaux ou régionaux reviendrait à l'État membre. Si plusieurs autorités de gestion étaient désignées, une autorité de coordination devrait être mise en place au niveau national.

Le règlement introduit la possibilité pour les États membres d'adopter une approche spécifique pour les territoires présentant des handicaps structurels durables, dont **les îles**, les zones rurales, montagneuses, peu densément peuplées, etc. Il serait ainsi possible pour les États membres de définir dans les plans une approche intégrée pour répondre à ces défis, à travers notamment des chapitres spécifiques.

Les 3 catégories de régions (moins développées, en transition, et plus développées) sont maintenues, se fondant sur la moyenne du PIB pour 2021/2022/2023. À ce stade, la Corse se maintiendrait dans la catégorie des régions en transition. Ces catégories influent directement sur les taux de cofinancement européens des projets soutenus dans le cadre des PPNR, fixés sauf indication contraire, à 85 % pour les régions les moins développées, 60 % pour les régions en transition et 40 % pour les régions plus développées.

Ces plans devront également répondre à une logique de performance s'appuyant sur les indicateurs développés dans la proposition de [cadre de performance](#), sur le modèle de la Facilité pour la relance et la résilience (FRR). Les paiements seront en effet conditionnés à des réformes structurelles en lien avec l'État de droit, le Semestre européen, les plans de restauration de la Nature ou les plans nationaux énergie-climat. Les paiements pourront ainsi être suspendus si un ou plusieurs jalons, objectifs ou résultats inclus dans une demande de paiement n'ont pas été atteints, ou si un jalon ou un objectif ayant déjà donné lieu à un paiement a été annulé.

En vue d'une mise en œuvre en 2028, les États membres pourront transmettre, à partir de juin 2027, une première version de leur plan pour évaluation par la Commission.

À noter que concernant la PAC, et en amont de l'élaboration des PPNR, la Commission européenne adoptera des recommandations sur la mise en œuvre des mesures de la PAC pour chaque État membre qui prendront en compte la contribution à un revenu juste et suffisant pour les agriculteurs et leur compétitivité à long terme, l'amélioration de l'attractivité de la profession, le renforcement des actions climatiques et environnementales et du bien-être animal, l'amélioration de la résilience, de la préparation et de la capacité à réagir aux crises et le renforcement de l'accès à la connaissance, à l'innovation et à la transition numérique.

4

Dans le cadre des PPNR, les activités traditionnelles financées sous formes de paiements directs sont maintenues. La proposition de règlement établit un système d'aide dégressive à l'hectare accompagné d'un plafonnement obligatoire et d'un ciblage renforcé. L'aide couplée au revenu est réservée à des secteurs ciblés, notamment pour des raisons socio-économiques ou environnementales. Elle pourrait être versée par hectare ou par animal. Les aides couplées peuvent représenter jusqu'à 20 % des actions du PPNR concernant l'aide dégressive sur la superficie, les actions agroenvironnementales et climatiques, le soutien pour les désavantages résultant d'exigences obligatoires ou de contraintes naturelles ou spécifiques à la zone.

Les actions agroenvironnementales et climatiques (AAEC) seront délivrées sous 2 formes : des engagements volontaires annuels ou pluriannuels similaires aux mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) actuelles et des aides forfaitaires de transition (jusqu'à 200.000 €) vers des systèmes de production plus durables qui seraient soumises à la validation d'un plan d'action de transition.

L'installation des jeunes agriculteurs (limite d'âge maximale comprise entre 35 et 40 ans), des nouveaux agriculteurs, des entreprises rurales et des jeunes pousses, et le développement des petites seront également soutenues. Les jeunes agriculteurs font l'objet d'un traitement particulier. Ils pourront bénéficier de taux de financement supérieur et d'un « kit de démarrage » de 300.000 € maximum pour faciliter leur installation mis en place obligatoirement au niveau de l'État membre. Les États membres peuvent décider de différencier l'intensité de ce soutien selon les catégories d'agriculteurs ou les zones géographiques.

Plusieurs autres mesures peuvent être incluses dans les PPNR tels que le soutien pour les contraintes naturelles et autres contraintes spécifiques à la zone (ces paiements par hectare seront cependant limités aux coûts supplémentaires ou aux pertes de revenus liés à la production dans une zone de contraintes, par rapport à la production dans les zones sans contraintes, et seront limités à 3.000 €), pour les désavantages résultant de certaines exigences obligatoires relevant des directives habitats, oiseaux et cadre de l'eau, pour les outils de gestion des risques, pour les agriculteurs et les exploitants forestiers.

La gestion responsable agricole (*Farm stewardship*) constitue la condition minimale pour bénéficier des aides de la PAC concernant notamment les paiements directs et les AAEC, et se compose de deux volets : les exigences réglementaires en matière de gestion qui s'appliquent de manière uniforme dans l'UE et qui

correspondent en grande partie aux actuelles conditionnalités en matière de gestion et les mesures de protection définies au niveau national qui prennent le relais des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) incluant notamment la protection des sols, des éléments paysagers et des prairies permanentes ainsi que des cours d'eau en surface et souterraines. Les États membres pourront reconnaître comme équivalentes les pratiques de gestion relevant des actions agroenvironnementales et climatiques qui contribuent à ces objectifs et ainsi exempter les agriculteurs de cette conditionnalité. Cette mesure fait aussi partie du paquet de simplification de l'actuelle PAC en cours de discussion au sein du Conseil de l'UE.

Le programme Interreg (10,2 milliards d'€) constitue le 2^{ème} volet du Fonds européen pour la prospérité et la sécurité économique, territoriale, sociale, rurale et maritime. Il s'appuiera sur des règles communes avec les plans de partenariats et permettra la mise en œuvre de :

- La coopération transfrontalière entre régions voisines, terrestres ou maritimes ;
- La coopération transnationale sur de vastes territoires ou autour de bassins maritimes, en impliquant les partenaires nationaux, régionaux et locaux des États membres et des pays tiers ;
- La coopération interrégionale afin de renforcer l'efficacité de la politique de cohésion, notamment à travers l'échange d'expériences, l'innovation et le renforcement des capacités ;
- Un volet spécifique visera à favoriser l'intégration régionale et le développement harmonieux des régions ultrapériphériques en soutenant leur coopération avec les pays voisins ou les organisations régionales d'intégration.

Le troisième volet, la Facilité de l'UE (72 milliards d'€) est un instrument de flexibilité visant à répondre rapidement aux urgences et aux priorités émergentes. La Facilité peut être mise en œuvre sous forme de garanties budgétaires, d'instruments financiers, d'opérations mixtes ou encore impliquer la participation de pays tiers et d'autres entités, en gestion directe, partagée ou indirecte. Elle comprend notamment une réserve pour couvrir des actions non prévues initialement et un filet de sécurité commun qui pourra par exemple être mis en place pour stabiliser les marchés agricoles en cas de déséquilibre liés aux prix agricoles ou aux coûts de production sur tout ou partie du marché intérieur.

Cette proposition a cristallisé de nombreuses oppositions lors de sa présentation, particulièrement au sein du Parlement européen et du Comité des Régions, ces acteurs regrettant la renationalisation de la politique de cohésion et de la PAC. Le vice-président exécutif de la Commission européenne en charge de la cohésion et des réformes, Raffaele FITTO a néanmoins tenu à rappeler *“qu'il s'agit d'une proposition de la Commission européenne, ce n'est pas l'étape finale, mais un point de départ”*.

5

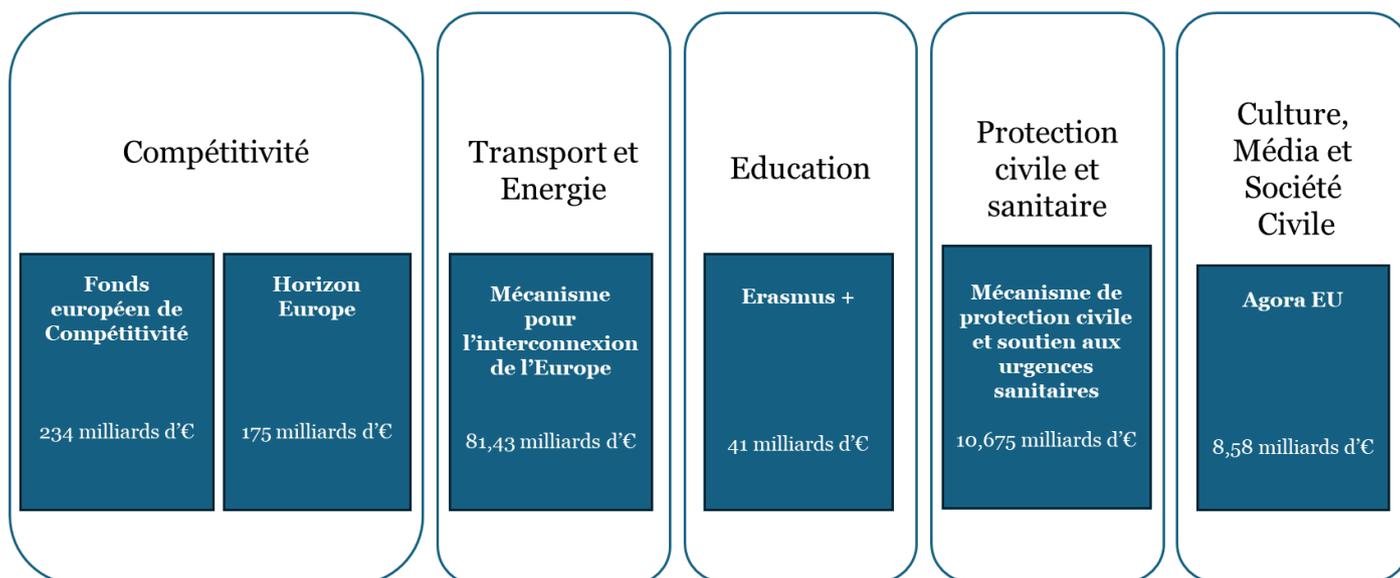
Plus d'informations : [ici](#)

COMPÉTITIVITÉ, PROSPÉRITÉ ET SÉCURITÉ

Le pilier II du CFP dédié à la **compétitivité, la prospérité et la sécurité** marque également un changement important par rapport à la structure des programmes 2021-2027 avec la création de nouveaux programmes, la fusion ou le renforcement de programmes existants. Ainsi, ce second pilier vise à :

- Renforcer la compétitivité du marché européen sur des priorités stratégiques clés. Le **Fonds européen de compétitivité et le programme-cadre de recherche et innovation, Horizon Europe** seront étroitement liés afin de permettre le financement des projets stratégiques tout au long de la chaîne de valeur, de la recherche à la mise sur le marché ;
- Soutenir les grands projets et infrastructures de réseaux en matière de transport et d'énergie avec un **Mécanisme pour l'interconnexion de l'Europe** révisé ;
- Soutenir la mobilité des jeunes, des apprenants, des professionnels et des enseignants dans le cadre d'un programme **Erasmus +** renforcé ;
- Renforcer la prévention, la préparation et la réaction aux catastrophes naturelle, d'origine humaine ou sanitaire avec la mise en place d'un **mécanisme de protection civile de l'Union et de soutien à la préparation et à la réponse aux urgences sanitaires** ;
- Renforcer le soutien à la culture, aux médias, à l'égalité, à la citoyenneté active ainsi qu'aux droits et les valeurs de l'UE avec la création d'un nouveau programme **Agora EU**.

Pilier II : Compétitivité, prospérité et sécurité



Ainsi, la principale nouveauté de ce fonds est la création du **Fonds européen de compétitivité** (FEC) qui regroupe des activités portées actuellement au sein de 12 programmes tels que le Fonds pour l'innovation, le Programme pour l'Europe numérique, le Mécanisme pour l'interconnexion (volet numérique), le Fonds européen de défense, EU4Health, le programme spatial européen, InvestEU, le programme du marché unique (volet PME) et LIFE.

Doté d'une enveloppe de 234 milliards d'€, il est structuré autour de 4 fenêtres politiques reflétant les principales priorités clés de l'UE et notamment l'accent mis sur la défense et la sécurité :

- La résilience et la sécurité, l'industrie de la défense et l'espace : 130,7 milliards d'€ ;
- La transition propre et la décarbonation industrielle : 67,4 milliards d'€ ;
- Le leadership numérique : 54,8 milliards d'€ ;
- La santé, les biotechnologies, l'agriculture et la bioéconomie : 22,6 milliards d'€.

Plusieurs outils transversaux sont prévus dans le cadre du FEC afin de renforcer son impact. Pour développer les synergies et de soutenir les projets tout au long de leur cycle de vie, les projets pourront combiner ou cumuler le soutien du FEC avec des financements provenant d'autres programmes européens, de fonds nationaux, ou provenant d'États tiers ou d'organisations internationales. Des procédures simplifiées et communes devraient être prévues pour faciliter l'accès et réduire la charge administrative des bénéficiaires.

Le programme introduit aussi le principe de préférence européenne qui permettra d'accorder une préférence à la fabrication ou au développement de technologies et de secteurs stratégiques situés dans l'UE. Cela pourra aussi se traduire par des restrictions de contrôle, de transfert d'actifs ou d'approvisionnement pour garantir la souveraineté européenne.

Un label de compétitivité sera aussi attribué à des projets de haute qualité contribuant aux objectifs du FEC et viseront, sur le modèle de l'actuel label d'excellence, à faciliter l'accès à d'autres sources de financement, notamment via les PPNR.

Plusieurs dispositifs d'accompagnements seront dédiés aux PME tels qu'un service centralisé de conseil sur les projets (*Project Advisory*) et le déploiement d'un réseau d'entreprises européen (*EU for Business network*) destiné à favoriser la coopération entre PME, start-ups, investisseurs, universités, centres de recherche ou collectivités locales.

Par ailleurs, un dispositif d'investissement InvestEU sera créé sur le modèle de l'actuel programme, pour mobiliser des investissements privés et publics à grande échelle dans les secteurs stratégiques de l'UE pour des projets à fort impact technologique ou industriel mais à haut risque financier. Une garantie

budgetaire pour InvestEU est prévue entre 17 et 70 milliards d'€, afin de développer des instruments financiers (prêts à long terme ou à taux préférentiels, garanties, investissements en capital, quasi-fonds propres, opérations mixtes mêlant subventions et instruments financiers).

Le vice-président exécutif de la Commission européenne en charge de la prospérité et de la stratégie industrielle, Stéphane SEJOURNE a présenté le FEC comme « *Une force de frappe et d'investissements dans les secteurs stratégiques, tout au long du cycle de développement, de la recherche à la production. En un mot, c'est un véritable « fonds DRAGHI ».*

Le programme **Horizon Europe** restera un programme indépendant pour financer la recherche et l'innovation avec un budget augmenté de 175 milliards d'€ (contre 100 milliards d'€ pour la période 2021-2027). Il visera à promouvoir l'excellence scientifique, à renforcer la base de connaissances européennes et à stimuler la compétitivité de l'UE et devrait conserver la même structure qu'actuellement :

- Un pilier I dédié à la science d'excellence (44 milliards d'€) aura pour objectif de renforcer la base scientifique de l'UE, d'attirer les meilleurs talents, de promouvoir la recherche d'excellence et de fournir les meilleures bases scientifiques pour les politiques européennes à travers des actions soutenues par le Conseil européen de la recherche, le Centre commun de recherche et le programme Marie Skłodowska-Curie ;
- Le pilier II intitulé « Compétitivité et société » (75,88 milliards d'€) soutiendra la recherche collaborative et l'innovation dans des domaines à fort impact sociétal, avec un accent sur les grands défis mondiaux et le renforcement de la compétitivité européenne ;
- Le pilier III dédié à l'innovation (38,78 milliards d'€) appuiera le développement de nouveaux produits, services et modèles économiques avec le Conseil européen de l'innovation et les écosystèmes d'innovation européens ;
- Le pilier IV sur l'Espace européen de la recherche (16,26 milliards d'€) accompagnera la construction d'un espace européen de la recherche unifié, fondé sur l'excellence, l'inclusivité et l'impact.

La proposition de la Commission européenne sur Horizon Europe prévoit également la création de « *moonshots* », des projets transformateurs, à fort contenu scientifique et industriel, qui seraient soutenus à travers une coordination étroite entre Horizon Europe et le FEC, afin de financer les différentes séquences des projets de la recherche, à l'innovation, à la commercialisation et au déploiement à grande échelle.

En complément du FEC et d'Horizon Europe, plusieurs programmes sectoriels traditionnels ont été révisés ou fusionnés dans un but affiché par la Commission européenne de simplification et d'efficacité.

Le **Mécanisme pour l'interconnexion de l'Europe** (MIE) sera doté d'un budget de 81,43 milliards d'€ (33,71 milliards d'€ dans le CFP actuel) et est réduit à 2 volets : Énergie et Transport, le volet Numérique de la période actuelle étant intégré dans les activités du FEC :

- En matière de **transport**, le MIE permettra de contribuer au développement de projets d'intérêt commun relatifs à des réseaux de transport interconnectés, interopérables, décarbonés, intelligents, sûrs, durables, résilients, sécurisés et multimodaux, aux projets d'intérêt commun à dimension transfrontalière avec des pays tiers ainsi qu'à l'adaptation de certaines parties du réseau transeuropéen de transport à un usage dual, civil et militaire, de l'infrastructure. Pour ce volet, le budget proposé est de 51,5 milliards d'€ (25,81 milliards d'€ pour la période actuelle) dont 17,65 milliards d'€ seront dédiés à la mobilité militaire ;
- En matière de **énergie**, le MIE permettra de contribuer au développement de projets d'intérêt commun et de projets d'intérêt mutuel d'intérêt mutuel en faveur du parachèvement de l'Union de l'énergie et de l'intégration d'un marché interne de l'énergie efficace et de faciliter la coopération transfrontalière dans le domaine des énergies renouvelables, avec une sélection annuelle de projets transfrontaliers éligibles aux financements.

Erasmus + dont le budget a été fortement augmenté, passant de 26 milliards d'€ en 2021-2027 à 41 milliards d'€ en 2028-2034. Outre, ses missions traditionnelles, Erasmus + 2028-2034 vise à intégrer pleinement le Corps européen de solidarité et à refléter les nouvelles priorités de l'UE en matière de compétences ainsi qu'à attirer et de retenir les talents dans l'UE.

Il sera structuré autour des volets :

- Mobilité d'apprentissage ;
- Talent et excellence ;
- Renforcement des capacités ;
- Inclusion et diversité à travers une approche transversale dans toutes les actions du programme et un soutien ciblé aux personnes ayant moins d'opportunités, via des aides financières et mesures d'accompagnement.

À l'instar de la programmation actuelle, le programme Erasmus + sera géré en partie à travers les agences nationales et en partie par la Commission européenne.

Le **Mécanisme de protection civile de l'Union et soutien à la préparation et à la réponse aux urgences sanitaires** fusionnerait le mécanisme de protection civile de l'UE et le volet « préparation et réponse aux urgences sanitaires » du programme *EU4Health*. La Commission propose de le doter d'un budget de 10,675 milliards d'€ (3,32 milliards d'€ dans le CFP actuel). L'objectif du Mécanisme de protection civile de l'UE est de renforcer la coopération entre l'UE et les États membres pour prévenir, se préparer et répondre à tous types de catastrophes, qu'elles soient naturelles ou d'origine humaine, y compris les menaces sanitaires transfrontalières graves. La Commission propose aussi la mise en place d'une plateforme de coordination des crises s'appuyant sur le centre de coordination de la réaction d'urgence, le renforcement de la préparation et la réaction aux situations d'urgence sanitaire (dont les menaces transfrontalières), avec un financement en hausse pour la surveillance et les stocks médicaux et les achats et le renforcement des capacités nationales et la participation des parties prenantes (population, volontaires, secteurs privé et militaire) en matière de protection civile.

La Commission européenne a également proposé la fusion des programmes Europe Créative et Citoyenneté, Égalité, Droits et Valeurs (CERV) dans un unique programme **Agora EU** avec un budget de 8,58 milliards d'€ pour la période 2028-2034. Ce budget représente une augmentation par rapport à la période précédente où le budget Europe Créative s'élevait à 2,22 milliards d'€ et celui du programme CERV à 1,5 milliard d'€. Le programme a pour objectifs généraux de promouvoir la diversité culturelle et linguistique, de renforcer la compétitivité des secteurs culturels et créatifs (notamment les médias et l'audiovisuel), de préserver la liberté artistique et médiatique, et de défendre l'égalité, la citoyenneté active, les droits et les valeurs de l'UE, afin de renforcer la participation démocratique et la résilience des sociétés européennes.

Enfin, des programmes dédiés au marché unique et à la justice ont également été annoncés dans le cadre de la proposition de CFP, mais à ce jour, les propositions de règlements *ad hoc* n'ont pas été publiées.

Vous pouvez retrouver à la rubrique « *Bibliothèque* » l'ensemble des textes relatifs au CFP publié par la Commission européenne, ainsi que les consultations publiées par la Commission européenne et ouvertes jusqu'au 15 septembre prochain dans la rubrique dédiée.

Plus d'informations : [ici](#)



AGENDA

16-17 septembre : Conférence de la plateforme de la communauté du pacte rural «De la vision à l'action : Renforcer les zones rurales pour l'avenir », Courtrai (Belgique)

Plus d'informations [ici](#)

16-17 septembre : Les Journées européennes de la recherche et de l'innovation organisées par la Commission, Bruxelles

Plus d'informations [ici](#)

22-26 septembre : Conférence et exposition européenne sur l'énergie solaire photovoltaïque organisé par le centre commun de recherche, Bilbao (Espagne) - Plus d'informations [ici](#)

23 septembre : Webinaire sur la simplification de la rénovation des bâtiments et la mise en œuvre de la directive EPBD organisé par la Commission - Plus d'informations [ici](#)

24-25 septembre : Journée des stratégies macrorégionales et de bassin maritime organisée par la Commission européenne, Bruxelles

Plus d'informations [ici](#)

29 septembre - 3 octobre : Semaine européenne de l'hydrogène organisée par la Commission, Bruxelles - Plus d'informations [ici](#)

30 septembre-2 octobre : Journées de la mobilité urbaine 2025 organisées par la Commission européenne, Vilnius (Lituanie) - Plus d'informations [ici](#)

13-15 octobre : Semaine européenne des villes et régions organisée par la Commission européenne et le Comité des Régions (Bruxelles)

Plus d'informations [ici](#)

→15 octobre : Conférence de haut niveau « Les objectifs de cohésion au-delà de la politique de cohésion » organisée par la Collectivité de Corse, Bruxelles - Plus d'informations [ici](#)



APPELS À PROPOSITIONS / CHJAMA À PRUPOSTA

*Vous trouverez ci-dessous les appels à propositions publiés depuis la publication des Nutizie di l'Auropa 174 de Juin 2025
L'ensemble des appels à propositions peut être consulté sur le [site](#) internet de l'Antenne de la CdC à Bruxelles*

CIToyENS, ÉGALITÉ, DROITS ET VALEURS / CITATINI, PARITÀ, DIRITTI È VALORI

- NEW** CERV-2025-EQUAL-RACI-DISC - [Lutte contre la discrimination et le racisme, la xénophobie et les autres formes d'intolérance, y compris le racisme anti-tzigane, anti-noir et anti-asiatique](#)
Échéance : 23/10/2025
Budget de l'appel : 4,7 millions d'€ - Contribution de l'UE par projet : 150.000 à 750.000 €
- NEW** CERV-2025-EQUAL-DIVERSITYMGT - [Promouvoir la gestion de la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail, tant dans le secteur public que privé](#)
Échéance : 23/10/2025
Budget de l'appel : 3,3 millions d'€ - Contribution de l'UE par projet : 150.000 à 750.000 €
- NEW** CERV-2025-EQUAL-LGBTIQ - [Lutter contre la discrimination à l'encontre des personnes LGBTIQ et promouvoir l'égalité des LGBTIQ](#)
Échéance : 23/10/2025
Budget de l'appel : 3,3 millions d'€ - Contribution de l'UE par projet : 150.000 à 500.000 €
- NEW** CERV-2025-EQUAL-RESTRICTED - [Soutien aux autorités publiques dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, la LGBTIQ-phobie et toutes les autres formes d'intolérance, y compris la discrimination intersectionnelle](#)
Échéance : 23/10/2025
Budget de l'appel : 3,3 millions d'€ - Contribution de l'UE par projet : 100.000 € minimum
- NEW** CERV-2025-EQUAL-ANTIMUSLIM - [Lutte contre la haine anti-musulmane](#)
Échéance : 23/10/2025
Budget de l'appel : 3,4 millions d'€ - Contribution de l'UE par projet : 100.000 à 500.000 €
- NEW** CERV-2025-EQUAL-ANTISEMITISM - [Lutte contre l'antisémitisme](#)
Échéance : 23/10/2025
Budget de l'appel : 3,4 millions d'€ - Contribution de l'UE par projet : 100.000 à 500.000 €

RECHERCHE ET INNOVATION / RICERCA È INNUVAZIONE

Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement

- NEW** FORWARDS - [Engagement des citoyens et des parties prenantes dans la sylviculture intelligente face au climat et la restauration des forêts](#)
Échéance : 12/10/2025
Budget de l'appel : 123.750 € - Contribution de l'UE par projet : 24.750 €

EIC – Conseil européen de l'innovation

 HORIZON-EIC-2025-PATHFINDERCHALLENGES-01 - [EIC Pathfinder Challenges 2025 \(IA générative pour révolutionner le diagnostic médical et le traitement du cancer ; La biotechnologie au service des cultures résistantes au climat et de la biofabrication à base de plantes ; production circulaire de carburants, de produits chimiques et de matériaux renouvelables ; robots autonomes effectuant des tâches collaboratives dans des environnements de construction dynamiques et non structurés\)](#)

Échéance : 29/10/2025

Budget de l'appel : 120 millions d'€ - Contribution de l'UE par projet : 500.000 à 4 millions d'€

EIT – Institut européen d'innovation et de technologie

 EIT CC - BP2024-2025 - [Programme de formation d'adaptation de la mode 2025](#)

Échéance : 29/08/2025

Budget de l'appel : non applicable – Contribution de l'UE par projet : non applicable

ERC - Conseil européen de la recherche

 ERC-2026-SyG – [Subvention de synergie](#)

Échéance : 5/11/2025

Budget de l'appel : 500 millions d'€ - Contribution de l'UE par projet : 10 millions d'€

Missions

 PARTART4OW - [Engager les communautés méditerranéennes dans la prévention, l'étude et la lutte contre la pollution de l'eau](#)

Échéance : 2/10/2025

Budget de l'appel : 350.000 € - Contribution de l'UE par projet : 50.000 €

10

Numérique, Industrie et Espace

 TALER - [Pilotes pour l'internet de nouvelle génération : Taxable Anonymous Libre Electronic Reserves](#)

Échéance : 1/10/2025

Budget de l'appel : 396.000 € - Contribution de l'UE par projet : 5.000 à 50.000 €

 Fediversity - [Pilotes pour l'internet de nouvelle génération : Créer la pile d'hébergement du futur](#)

Échéance : 1/10/2025

Budget de l'appel : 450.000 € - Contribution de l'UE par projet : 5.000 à 50.000 €

 Mobifree - [Pilotes pour l'internet de nouvelle génération : Des logiciels mobiles plus éthiques et plus humains](#)

Échéance : 1/10/2025

Budget de l'appel : 670.000 € - Contribution de l'UE par projet : 5.000 à 50.000 €

 NGIO Commons Fund- [Pilotes pour l'internet de nouvelle génération : Réclamer le caractère public de l'internet](#)

Échéance : 1/10/2025

Budget de l'appel : 15 millions d'€ - Contribution de l'UE par projet : 5.000 à 50.000 €

Sécurité civile pour la société

 CyberSecDome - [Une approche innovante de détection des intrusions, d'enquête sur les incidents et de réponse basée sur la réalité virtuelle pour améliorer la résilience, la sécurité, la confidentialité et la responsabilité de systèmes et d'infrastructures numériques complexes et hétérogènes](#)

Échéance : 30/09/2025

Budget de l'appel : 731.000 € - Contribution de l'UE par projet : 120.000 €

RÉSEAUX DE COMMUNICATION, CONTENU ET TECHNOLOGIES / RETI DI CUMUNICAZIONE, CUNTENUTU È TECNULUGIE

DIGITAL Europe

 [Appel à candidatures pour le forum consultatif sur l'acte de l'IA](#)

Échéance : 14/09/2025

Budget de l'appel : non applicable – Contribution de l'UE par projet : non applicable

 EC-CNECT/2025/OP/0029 - [Jumeau numérique pour la reconstruction : Solutions innovantes basées sur l'IA pour la reconstruction urbaine](#)

Échéance : 22/09/2025

Budget de l'appel : 1,55 million d'€ - Contribution de l'UE par projet : 1,55 million d'€

 CNECT/2025/7380999 - [Plateformes européennes des médias](#)

Échéance : 29/09/2025

Budget de l'appel : 7,4 millions d'€ - Contribution de l'UE par projet : 1,5 à 3,8 millions d'€

 EC-CNECT/2024/OP/0094 - [L'IA au service du bien public \(santé\) : Solutions innovantes d'imagerie du cancer alimentées par l'IA pour le diagnostic du sein et de la prostate](#)

Échéance : 29/09/2025

Budget de l'appel : 2,4 millions d'€ - Contribution de l'UE par projet : 2,4 millions d'€

 EC-CNECT/2024/OP/0094 - [L'IA au service du bien public \(énergie\) : Solutions innovantes basées sur l'IA pour l'optimisation du réseau électrique](#)

Échéance : 29/09/2025

Budget de l'appel : 3 millions d'€ - Contribution de l'UE par projet : 3 millions d'€

 DIGITAL-IRIS2-2025-QCI - [Infrastructure européenne de communication quantique \(EuroQCI\)](#)

Échéance : 16/10/2025

Budget de l'appel : 36 millions d'€ - Contribution de l'UE par projet : 3 à 5 millions d'€

 DIGITAL-JU-EUROHPC-2025-NCC-01 - [Centres de compétence nationaux pour le calcul à haute performance](#)

Échéance : 29/10/2025

Budget de l'appel : 22 millions d'€ - Contribution de l'UE par projet : 1 à 20 millions d'€



CONSULTATIONS PUBLIQUES / CONSULTAZIONE PUBBLICHE

La liste actualisée des consultations publiques est disponible sur le [site](#) internet de l'Antenne de la

ACTION POUR LE CLIMAT / AZZIONE PER U CLIMA

[Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières \(MACF\) – Extension en aval, mesures anticourtournement et règles relatives aux émissions liées à l'électricité](#) - Échéance : 26/08/2025

[Initiative européenne sur la résilience climatique et la gestion des risques - cadre intégré](#)
Échéance : 04/09/2025

[Absorptions de carbone et agrostockage de carbone – méthodes de certification des absorptions permanentes de carbone](#)- Échéance : 22/09/2025

AFFAIRES MARITIMES ET PÊCHE / AFFARI MARITTIMI È PESCA

[Acte d'exécution relatif à la disposition applicable à partir de janvier 2026 du règlement modifié sur le contrôle de la pêche](#) - Échéance : 25/08/2025

[Pêche durable dans l'UE : état des lieux et orientations pour 2026](#) - Échéance : 02/09/2025

[Stratégie de l'UE pour l'action extérieure dans le domaine de la pêche](#) - Échéance : 15/09/2025

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL / AGRICOLTURA È SVILUPPU RURALE

[Statistiques intégrées de l'UE sur les exploitations agricoles \(2030-2039\)](#) - Échéance : 15/09/2025

BUDGET / BUGETTU

CFP 2028-2034 - [Prochain budget à long terme \(CFP\) de l'UE – Mise en œuvre du financement de l'UE avec les États membres et les régions](#) - Échéance : 15/09/2025

CFP 2028-2034 - [Prochain budget à long terme de l'UE – Financement de l'UE en faveur de la compétitivité](#) - Échéance : 15/09/2025

CFP 2028-2034 - [Prochain budget à long terme \(CFP\) de l'UE – Financement de l'UE en faveur de l'éducation, de la formation et de la solidarité transfrontières, de la jeunesse, des médias, de la culture et des secteurs de la création, des valeurs et de la société civile](#) - Échéance : 15/09/2025

CFP 2028-2034 - [Prochain budget à long terme \(CFP\) de l'UE – Financement de l'UE en faveur de la protection civile, de la préparation et de la réaction aux crises](#) - Échéance : 15/09/2025

CFP 2028-2034 - [Prochain budget à long terme \(CFP\) de l'UE – Financement de l'UE en faveur de l'action extérieure](#) - Échéance : 15/09/2025

CFP 2028-2034 - [Prochain budget à long terme \(CFP\) de l'UE – Performance du budget de l'UE](#)
Échéance : 15/09/2025

CONCURRENCE / CUNCURRENZA

[Subventions publiques - révision des règles d'approbation \(règlement général d'exemption par catégorie\)](#)
Échéance : 6/10/2025

ÉNERGIE / ENERGIA

[Paquet énergie pour les citoyens - protéger et responsabiliser les consommateurs dans le cadre d'une transition juste](#) - Échéance : 11/09/2025

[Initiative législative sur les infrastructures et les marchés liés au transport du CO2](#)

Échéance : 11/09/2025

[Plan européen pour des logements abordables](#) - Échéance : 17/10/2025

ENVIRONNEMENT / AMBIENTE

[Produits durables — dérogations à l'interdiction de destruction des vêtements et chaussures invendus](#)

Échéance : 11/08/2025

[Bouteilles pour boissons en plastique à usage unique – Règles de l'UE pour le calcul, la vérification et la déclaration de la teneur en matières plastiques recyclées](#) - Échéance : 19/08/2025[Inscription sur la liste verte de certains déchets destinés à être transférés entre États membres en vue de leur valorisation](#) - Échéance : 31/10/2025[Feuille de route pour les crédits nature](#) - Échéance : 30/09/2025[Loi sur l'économie circulaire](#) - Échéance : 6/11/2025

EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION / IMPIEGU, AFFARI SUCIALI È INCLUSIONE

[Le nouveau plan d'action sur la mise en œuvre du pilier européen des droits sociaux](#)

Échéance : 10/09/2025

[Stratégie européenne de lutte contre la pauvreté](#) - Échéance : 24/10/2025

JUSTICE ET CONSOMMATEURS / GHJUSTIZIA È CUNSUMATORI

[Stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2026-2030](#) - Échéance : 11/08/2025[Agenda du consommateur 2025-2030 et plan d'action relatif aux consommateurs dans le marché unique](#)

Échéance : 11/08/2025

[Prévenir et contrer le terrorisme et l'extrémisme violent - un nouvel agenda européen](#)

Échéance : 15/08/2025

[28ème régime - un ensemble unique et harmonisé de règles pour les entreprises innovantes dans l'ensemble de l'UE](#) - Échéance : 30/09/2025[Règlement sur l'équité numérique](#) - Échéance : 9/10/2025

MARCHÉ INTÉRIEUR, INDUSTRIE, ENTREPRENEURIAT ET PME / MERCATU INTERNU, INDUSTRIA, IMPRESARIATU È PME

[Règlement sur les fertilisants — Évaluation](#) - Échéance : 11/09/2025[Stratégie européenne pour la construction de logements](#) - Échéance : 18/09/2025

RECHERCHE ET INNOVATION / RICERCA È INNUVAZIONE

[Acte législatif européen sur l'innovation](#) - Échéance : 3/10/2025

TOURISME / TURISMU

[Stratégie européenne pour le tourisme](#) - Échéance : 25/09/2025



BIBLIOTHÈQUE/BIBBIUTEA

AFFAIRES MARITIMES ET PÊCHE / AFFARI MARITTIMI È PESCA

CFP 2028-2034 - [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les conditions de mise en œuvre du soutien de l'Union à la politique commune de la pêche, au pacte européen pour l'océan et au secteur maritime et aquatique de l'Union](#) (disponible en anglais uniquement)

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL / AGRICOLTURA È SVILUPPU RURALE

CFP 2028-2034 - [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les conditions de mise en œuvre du soutien de l'Union à la politique agricole commune](#) (disponible en anglais uniquement) et [annexe](#)

CFP 2028-2034 - [Proposition de règlement du Conseil en ce qui concerne le régime d'aide à la fourniture de fruits et légumes, de bananes et de lait dans les établissements scolaires](#) (disponible en anglais uniquement)

[Décision de la Commission du 16 juillet 2025 concernant l'approbation des lignes directrices relatives à la clôture des programmes de développement rural des États membres adoptés en vue de l'intervention du Fonds européen agricole pour le développement rural \(Feader\) pour la période 2014-2022](#)

BUDGET / BUGETTU

CFP 2028-2034 - [Communication de la Commission - Un budget de l'UE dynamique au service des priorités de l'avenir - Le cadre financier pluriannuel 2028-2034](#)

CFP 2028-2034 - [Proposition de décision du Conseil relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision \(UE, EURATOM\) 2020/2053](#)

CFP 2028-2034 - [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre de suivi et de performance des dépenses budgétaires et d'autres règles horizontales pour les programmes et activités de l'Union](#) (disponible en anglais uniquement)

CFP 2028-2034 - [Annexe 1 de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre de suivi et de performance des dépenses budgétaires et d'autres règles horizontales pour les programmes et activités de l'Union](#) (disponible en anglais uniquement)

CFP 2028-2034 - [Annexes 2 à 5 de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre de suivi et de performance des dépenses budgétaires et d'autres règles horizontales pour les programmes et activités de l'Union](#) (disponible en anglais uniquement)

CFP 2028-2034 - [Document de travail des services de la Commission - Résumé du rapport d'analyse d'impact accompagnant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre de suivi et de performance des dépenses budgétaires](#) (disponible en anglais uniquement)

CFP 2028-2034 - [Document de travail des services de la Commission - Rapport d'analyse d'impact accompagnant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre de suivi et de performance des dépenses budgétaires et d'autres règles horizontales](#) (disponible en anglais uniquement)

CFP 2028-2034 - [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil instituant un Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les zones maritimes, la prospérité et la sécurité](#) (disponible en anglais uniquement)

CFP 2028-2034 - [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil instituant le Fonds européen pour la compétitivité \(FEC\), y compris le programme spécifique pour des activités de recherche et d'innovation dans le domaine de la défense](#) (disponible en anglais uniquement)

CFP 2028-2034 - [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant Global Europe](#) (disponible en anglais uniquement)

ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT / EDUCAZIONE, GHJUVENTÙ, CULTURA È SPORT

CFP 2028-2034 - [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme «Agora EU»](#) (disponible en anglais uniquement)

CFP 2028-2034 - [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme Erasmus+](#) (disponible en anglais uniquement)

EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION / IMPIEGU, AFFARI SUCIALI È INCLUSIONE

CFP 2028-2034 - [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil instituant le Fonds social européen dans le cadre du plan de partenariat national et régional](#) (disponible en anglais uniquement)

MOBILITÉ ET TRANSPORTS / MUBILITÀ È TRASPORTI

CFP 2028-2034 - [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe](#) (disponible en anglais uniquement)

POLITIQUE RÉGIONALE ET URBAINE / PULITICA REGIUNALE È URBANA

CFP 2028-2034 - [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant création du Fonds européen de développement régional et du Fonds de cohésion dans le cadre du plan de partenariat national et régional](#) (disponible en anglais uniquement)

PROTECTION CIVILE / PRUTEZZIONE CIVILE

CFP 2028-2034 - [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au mécanisme de protection civile de l'Union et au soutien de l'Union à la préparation et à la réaction aux situations d'urgence sanitaire](#) (disponible en anglais uniquement)

15

RECHERCHE ET INNOVATION / RICERCA È INNUVAZIONE

CFP 2028-2034 - [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant établissement d'Horizon Europe](#) (disponible en anglais uniquement)

CFP 2028-2034 - [Proposition de décision du Conseil établissant le programme spécifique d'exécution d'Horizon Europe](#) (disponible en anglais uniquement)